

Type d'intervention

Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire

Morisod Carole



Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Les Vert.e.s / Fauquet Lucie



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Tamoil, Charbonnière-L'Enclos : Quelles perspectives ?

Texte de l'intervention

La surface totale entre Tamoil et Charbonnière-L'Enclos s'étend sur 147 Hectares dont 116 sont en possession de Tamoil. Notre groupe souhaite obtenir davantage d'informations sur l'indépendance décisionnelle de la commune concernant cette zone, qui est majoritairement en main privée. Pour rappel, en août 2017, la commune a finalisé l'acquisition, auprès de la Banque Cantonale du Valais, de 15,8 hectares de terrains situés dans la zone Charbonnière-L'Enclos dont 13,5 classifié en zone à bâtir (zone industrielle III) et 2,3 hectares en zone forestière. La municipalité, en accord avec la majorité du plénum, a pour objectif de développer un pôle économique d'envergure sur la zone Tamoil-Charbonnière-L'Enclos avec la création de 5 à 8'000 emplois. Notre groupe s'interroge sur la pertinence de cette stratégie de développement et sur la manière d'y parvenir.

Conclusion

- Nous prions donc la municipalité de répondre aux questions suivantes :
1. Où en sont les assainissements et le démantèlement du site Tamoil ? Quelles sont les échéances à venir concernant la fin des travaux ?
 2. Comment se déroule l'assainissement dû à la pollution aux PFAS ? Qui les finance ?
 3. Quelles types d'entreprises seraient acceptées sur les zones Tamoil et Charbonnière-L'Enclos et lesquelles seraient refusées ?
 4. Y a-t-il eu des contacts avec différentes entreprises ? Si oui, de quels secteurs d'activités ?
 5. Qui décide de l'implantation d'une société sur le site Tamoil ? Quelle est la marge de manœuvre de la commune sur ce site ?
 6. Est-ce que toute la zone de Charbonnière-L'Enclos sera dédiée à l'implantation d'entreprises ?
 7. Quel est le pourcentage de surfaces dédié à la biodiversité sur l'ensemble des zones Tamoil et Charbonnière-L'Enclos, excepté la zone forestière ?
 8. Est-il prévu de construire des logements ? Si oui, où et pour combien de personnes ?
 9. Y a-t-il un changement d'affectation de zone prévu pour la zone forestière ?

Collombey-Muraz, le 13 mai 2025

1^{er} signataire : 